

N°602

du 10  
MAI  
2013



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Privatisation dans  
le secteur bancaire

**Le marocain  
Attijari Wafa  
Bank désormais  
à 55% dans  
BIA-Togo**

P.3 Après la loi de 2007 sur le même sujet

# Une autre loi en vue pour le financement public des partis politiques

P.3 Au profit de 200.000 personnes  
en milieux semi-urbains  
**L'UE appuie le  
secteur de l'eau et  
de l'assainissement  
dans la Maritime**



Gilbert Bawara, Ministre de l'Administration territoriale

P.7 Journée internationale des  
Casques bleus, édition 2013  
**Le FTSCD veut désormais  
célébrer les soldats  
togolais de la paix**

P.3 En application du Code de l'eau en vigueur  
**Les indemnités d'expropriation  
ou de préjudices fixées au-dessus  
du marché de la zone concernée**

P.4 Lancement du projet de renforcement de la gestion des finances publiques  
**De la réponse aux innombrables  
comptes de l'Etat, à l'absence d'une  
comptabilité des recettes et au  
manque d'informations comptables**

moovinternational  
**Profitez du meilleur  
tarif vers l'étranger!**  
no limit

\*Vers l'Europe, l'Amérique,  
l'Asie et les filiales Moov  
(Bénin, Côte d'Ivoire, Gabon,  
RCA, Niger, Nigéria)

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)



# PA-LUNION

[www.pa-lunion.com](http://www.pa-lunion.com)





**DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO  
(TOGO TELECOM)**

**Acquisition des Matériels et Mobiliers pour le Personnel  
Appel d'Offres National N°065/TGT/DG/DML/PRMP**

Date de lancement de l'Avis : **26 avril 2013**

TOGO TELECOM agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des Matériels et Mobiliers pour le personnel.

1. Sont admises à concourir toutes les personnes morales, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).

2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations ou adresser des correspondances à l'attention de :

Attention de : Manfeidjéou BANEZI, Personne Responsable des Marchés Publics à TOGO TELECOM,

Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO

Numéro de téléphone : +228. 22 53 45 55, 22 34 13 69

Numéro de télécopie : +228. 22 21 03 73

Adresse électronique : [mbanezi@togotelecom.tg](mailto:mbanezi@togotelecom.tg)

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après tous les jours ouvrables de **07 h à 11h30 et de 15h à 17h00**.

4. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

**Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA :**

- Une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie légalisée de l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie légalisée de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie légalisée de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

**Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA:**

- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu ;
- Attestation de non faillite (original) datant de moins de 3 mois ;
- Attestation de domiciliation bancaire au Togo ;
- L'original de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation (pour les marchés antérieurs réalisés au Togo à compter de septembre 2011).

5. Pour être qualifiés, les candidats devront :

- Produire un extrait du compte et du bilan certifié des trois (03) dernières années ;
- Fournir la preuve d'une disponibilité financière égale au moins à la

moitié de son offre financière.

6. Le délai d'exécution du marché est de **Sept (07)** mois à compter de la notification du marché.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la porte 007 de la Direction Générale de TOGO TELECOM dont l'adresse est ci-dessous indiquée, ou l'acheter au même lieu, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) F CFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez-de-chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM

Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté

BP : 333 Lomé – Togo

Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01

Télex : 5245 TG

Fax : (228) 22 21 03 73

E-mail : [spdggt@togotelecom.tg](mailto:spdggt@togotelecom.tg)

Site Web: [www.togotelecom.tg](http://www.togotelecom.tg)

8. Le paiement du coût du dossier se fera par chèque ou en espèces.

9. Les offres, rédigées en langue française doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de trois millions (3 000 000) de francs CFA délivrée par une banque de la place ou toute autre banque ayant une correspondance ou une représentation au Togo. La banque étrangère devra fournir la preuve de sa correspondance et l'engagement de la banque correspondante.

Les offres devront être déposées, sous plis fermé, au plus tard le **28 mai 2013 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12**.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

10. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **28 mai 2013 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez-de-chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

12. Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant et qui satisfait aux conditions de qualification requises.

**Le Directeur Général,  
Pétchétibadi BIKASSAM**

Après la loi de 2007 sur le même sujet

## Une autre loi en vue pour le financement public des partis politiques

Late Pater

Le sujet a été ressorti dans le communiqué officiel ayant sanctionné le conseil des ministres du 7 mai 2013. Et il est dit que l'adoption de l'avant-projet de loi portant sur le financement public des partis politiques et des campagnes électorales marque « *marque un pas de plus dans le renforcement des conditions d'élections libres, transparentes et crédibles* », en ce que le texte vise à assurer une participation équitable de toutes les parties prenantes aux compétitions électorales. Sans oublier l'instauration de la parité homme-femme sur les listes de candidatures qui prévoit un bonus financier en guise de mesure incitative. Les femmes devront être placées en position éligible sur les listes.

Peut-être, pour cette fois, c'est l'ajout de l'aspect « campagnes électorales » qui constitue la plus-value. En attendant que L'UNION ne mette la main sur le contenu du texte adopté par le Gouvernement. Le sujet n'étant pas nouveau dans le jeu politique au Togo. Réuni le 15 octobre 2008, le conseil des ministres révélait avoir examiné et adopté, entre autres, le projet de



Gilbert Bawara, Ministre de l'Administration territoriale

décret relatif aux modalités d'application de la loi du 16 juillet 2007 portant financement public des partis politiques. « *En effet, les activités des partis politiques sont en principe financées par les cotisations de leurs membres et les produits de leurs activités ou par des dons et legs. Le projet de décret précise les conditions à remplir par les partis politiques pour bénéficier du financement public. S'agissant de la prime à la promotion des femmes prévue par la loi et que l'Etat alloue aux partis politiques, le projet de décret prévoit que cette prime est*

*proportionnelle au nombre total des femmes élues aux législatives ou aux locales. Il faut préciser par ailleurs que le projet de décret exclut du financement des partis politiques les aides des personnes publiques de droit étranger* », disait le texte du communiqué final. Il s'agit d'appliquer l'alinéa 2 de l'article 18 de la loi n°91-04 du 12 avril 1991 portant Charte des partis politiques.

Bien avant, les députés y avaient posé leur empreinte. Composée de seize articles, la loi de 2007 posait les trois conditions d'éligibilité à l'aide financière de l'Etat : recueillir

au moins 5% des suffrages sur le plan national aux élections législatives, avoir au moins cinq élus à l'Assemblée nationale ou recueillir au moins 10% des suffrages sur le plan national aux élections locales. Elle évoque les financements public et privé des partis politiques. Dans le premier cas, c'est le principe de la proportionnalité qui s'applique. En clair, l'enveloppe à attribuer reste tributaire du poids de la représentativité. Cela veut dire au prorata du nombre de députés. Les querelles politiciennes n'avaient pas manqué, surtout que dans un pays comme le Mali, on évoquait plus que le montant annuel de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques doit représenter 0,25% des recettes fiscales de l'année. Un montant divisé en quatre fractions : 15% aux partis ayant participé aux dernières élections générales législatives ou communales, 40% aux partis proportionnellement au nombre des députés, 35% aux partis proportionnellement au nombre de conseillers communaux et 10% aux partis proportionnellement au nombre de femmes élues à raison de 5% pour les députés et de 5% pour les conseillères communales.

VERBATIM Par Eric J.

## Chance égale pour tous

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi dernier sous la présidence du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, à Kara. Un grand sujet a été débattu et un avant-projet de loi en a été voté par les ministres. Il s'agit de la loi sur le financement public des partis politiques et des campagnes électorales.

Par ce texte, l'Exécutif tente de mettre toutes les parties prenantes aux compétitions électorales sur les mêmes pieds d'égalité. Du moins financièrement. Ainsi, la loi votée en 2007 par l'Assemblée a subi de légères modifications, d'autant plus qu'elle ne tenait compte que de la représentativité des partis politiques sur l'échiquier national. Pour obtenir donc les financements publics, il faut avoir au moins 5% des suffrages nationaux aux élections législatives, avoir au moins 5 élus à l'Assemblée nationale et recueillir au moins 10% des suffrages nationaux aux élections locales.

Cette loi exige l'organisation des élections législatives et locales avant de retenir les partis devant bénéficier du financement public. En ce moment, les partis qui n'ont aucune assise nationale devront continuer par se battre jusqu'à l'obtention des quotas retenus pour se faire assister financièrement par l'Etat.

Evidemment, nul n'a trouvé à dire par rapport à ces dispositions. « *Qui ne dit rien, consent* », dit-on. Ici, assurément que c'est l'idée de tous, il faut gagner une compétition pour remporter des primes.

L'ajout du volet « campagnes électorales » au financement public des partis politiques est encore un signe d'ouverture du gouvernement. Tout le monde reconnaît que les partis politiques sont financés généralement par les cotisations de leurs membres, leurs activités, des dons ou des legs. Mais, avec plus de la soixantaine de partis politiques au Togo, les ressources de certains sont pratiquement inexistantes et ne proviennent, pour la plupart du temps, que du seul Président du parti.

Si l'Etat doit mettre les mains à la poche pour aider les partis à aller aux élections, c'est absolument pour donner une chance égale à tous au cours des compétitions électorales. Même si, dans la réalité, les budgets de campagne varieront d'un parti à un autre.

En application du Code de l'eau en vigueur

## Les indemnités d'expropriation ou de préjudices fixées au-dessus du marché de la zone concernée

**\* En cas de désaccord, la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique est appliquée.**

Le Togo s'est engagé depuis 2002 dans une profonde réforme du secteur de l'eau, en utilisant l'approche de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Cette démarche s'est traduite par l'adoption, le 14 juin 2002, du texte portant Code de l'eau et, le 18 juin 2010, de celui portant Organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques. Consciente que la mise en œuvre de la GIRE est susceptible de causer des préjudices aux populations détentrices de droits sur les propriétés foncières faisant l'objet de classement dans le domaine public de l'eau, l'autorité a pensé (Art.8 du Code de l'eau) à des mesures d'indemnisation des personnes expropriées, ou ayant subi des préjudices. Mardi, en conseil des ministres à Kara, au nord, un décret du chef de l'Etat vient apporter des réponses à ces éventuels soucis.

Selon les termes de ce décret, il ne peut y avoir indemnités que lorsque l'expropriation, ou tout préjudice du fait de l'établissement de servitudes, est relative aux limites et dépendances du domaine public naturel de l'eau. Ou si elle est liée aux périmètres et aires de protection tant des points de captage d'eau destinée à la consommation humaine, que de tout ouvrage hydraulique. La délimitation effective des dépendances du domaine public de l'eau et des servitudes d'utilité publique est

précédée d'une enquête commodo et incommodo, diligentée à l'initiative du ministre en charge de l'eau ou des autorités décentralisées de la localité concernée, visant à établir les emprises et droits fonciers existant sur les terrains faisant l'objet du classement.

Lors de l'enquête, les propriétaires et titulaires de droits fonciers sur les terrains concernés par l'expropriation, ainsi que les personnes pouvant subir un préjudice matériel, sont identifiés et leurs prétentions recueillies. Une commission interministérielle d'indemnisation évalue les terrains concernés et les divers préjudices subis. Le montant des indemnités proposées ne peut, en aucun cas, être inférieur au prix moyen en cours sur le marché foncier de la zone concernée. Il doit aussi tenir compte de tous autres préjudices subis du fait du classement. En cas d'accord entre la commission interministérielle d'indemnisation et les personnes expropriées ou ayant subi des préjudices, les sommes proposées sont acquittées et l'opération est constatée par un procès verbal et transmis à la justice pour homologation.

Lorsque l'indemnisation concerne des droits collectifs, notamment familiaux, le montant de l'indemnité est réparti entre chacun des copropriétaires selon un accord

conclu entre les intéressés devant l'autorité compétente ou, à défaut d'accord, sur décision du tribunal territorialement compétent. Lorsque les négociations entre la commission interministérielle d'indemnisation et les personnes expropriées ou ayant subi des préjudices n'aboutissent pas à un accord, la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, telle que prévue par la législation en vigueur, est alors mise en œuvre.

D'après le Code, l'eau fait partie du domaine public. Ce dernier comprend les cours d'eau, les lacs naturels ou artificiels, les étangs, les mares et d'une manière générale les étendues d'eau, y compris les espaces où la présence de l'eau, sans être permanente, est régulière. Le domaine public de l'eau inclut également les eaux souterraines, l'eau atmosphérique, les sources, puits, forages, abreuvoirs et autres points d'eau affectés à l'usage du public ou à un service public, ainsi que leur périmètre de protection immédiat. Il englobe aussi les digues, barrages, chaussées, écluses affectés à un usage public, et leurs dépendances ou ouvrages annexes, les canaux d'irrigation, d'assainissement et de drainage affectés à un usage public. C'est également les aqueducs, canalisations, conduites d'eau, réservoirs, stations de traitement

d'eau potable, stations d'épuration des eaux usées et d'une manière générale, les ouvrages hydrauliques affectés à l'usage du public ou à un service public, ainsi que les installations de terrains qui en dépendent.

Le domaine public de l'eau, c'est enfin les eaux ou mers territoriales dont l'utilisation, la protection et la gestion se font dans le respect des accords internationaux. Dans le cas des cours d'eau, lacs et canaux, le domaine public inclut le lit identifié par

la présence de l'eau ou de traces apparentes résultant de l'écoulement des eaux, les berges, jusqu'à la limite atteinte par les eaux de crue avant débordement, et les francs-bords à partir des limites des berges.

## Au profit de 200.000 personnes en milieux semi-urbains L'UE appuie le secteur de l'eau et de l'assainissement dans la Maritime

L'Union européenne (Ue) a alloué 16,7 millions d'euros, soit près de 11 milliards de francs Cfa, au Togo dans le cadre de son « Initiative OMD » destinée à accélérer l'appui aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'acte sera concrétisé ce jour à Lomé par la signature d'une convention entre le chef de la Délégation de l'Ue au Togo, Patrick Spirlet et le ministre chargé de la Planification, du développement et de l'aménagement du territoire, ordonnateur national du FEF, Mawussi Djossou Semodji.

Le financement vise à mettre en place des infrastructures d'approvisionnement en eau potable pour environ 200.000 personnes dans au moins 28 localités semi-urbaines de la région

Maritime. Il permettra également de renforcer les capacités des acteurs en charge de l'assainissement et de rationaliser le cadre stratégique d'intervention en assainissement. Le projet prévoit aussi de renforcer les capacités du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise dans la Région Maritime et au niveau du ministère, notamment par la formation et la qualification de ses agents, la rénovation et l'équipement de sept bureaux, au niveau régional et des six préfectures. Le Ministère de la Santé verra également ses capacités renforcées de façon que le cadre stratégique national puisse être mis en œuvre, en coopération avec tous les acteurs concernés, précise-t-on

officiellement.

La semaine dernière l'Union européenne avait déjà soutenu le Programme national d'action décentralisée de gestion de l'environnement (PNADE) du Togo par le biais d'une subvention non remboursable de près de 2 milliards de francs, d'après Chine nouvelle. Il s'agit d'un programme pilote exécuté dans huit préfectures du pays dans une approche de solution à la dégradation continue de l'environnement et de l'écosystème. Il est présenté comme une mesure de renforcement des capacités des différents acteurs des questions environnementales inscrites dans les stratégies et actions de développement dans différentes localités du Togo, précise la même source.

Lancement du projet de renforcement de la gestion des finances publiques

## De la réponse aux innombrables comptes de l'Etat, à l'absence d'une comptabilité des recettes et au manque d'informations comptables

Jean Afolabi

En réponse à une demande d'assistance technique (AT) du ministère de l'Economie et des finances (MEF), une mission d'AT du Département des finances publiques (FAD) du Fonds monétaire international (Fmi), dirigée par Maximilien Queyranne, s'est rendue à Lomé du 19 septembre au 2 octobre dernier afin de procéder au lancement du projet conjoint de la délégation de l'Union européenne et du Fonds de renforcement de la gestion des finances publiques. Elle avait pour objectifs principaux de faire le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires de réforme de la gestion des finances publiques (Pa-Rgfp) dans les domaines couverts par le projet, et d'assurer le suivi des recommandations des précédentes missions d'AT du Fonds de 2010 et 2011. Elle devrait aussi définir une feuille de route pour la mise en œuvre du projet Ue-Fmi, en séquencant en particulier les missions de court terme, et de proposer un cadre institutionnel de pilotage des réformes, précise le



Mongo Aharh-Kpessou, Secrétaire permanent chargé des réformes

Fonds dans un rapport publié fin avril. A l'issue de ses travaux, la mission constate l'engagement des services du ministère dans la mise en œuvre des réformes et note les progrès effectués dans certains domaines, notamment en matière de comptabilité. Toutefois, la mission confirme plusieurs constats effectués lors des missions antérieures. Ainsi, dans plusieurs domaines de la gestion des finances publiques, les services du ministère doivent poursuivre les réformes. Le cadre institutionnel de pilotage des réformes est stabilisé, néanmoins son activité

et ses résultats doivent être renforcés, et la coordination avec les partenaires techniques et financiers doit être relancée. Dans le pilotage et la conduite de la réforme, on note une insuffisance de coordination entre les services du ministère de l'Economie et des finances. En l'absence d'outils de suivi et de coordination communs, le dialogue entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers (PTF) est perfectible. Des progrès dans ce domaine doivent être une priorité dans le contexte des nombreux travaux à planifier et à

réaliser pour la mise en œuvre des innovations portées par les directives UEMOA.

L'exécution de la dépense publique a commencé d'être allégée, mais son accélération et sa simplification restent des défis importants dans la perspective de la future déconcentration de l'ordonnancement. L'anticipation de l'exécution budgétaire demeure insuffisante pour assurer un démarrage rapide de la gestion en début d'exercice. Par ailleurs, les dépenses d'investissements prévues par la loi de finances ne sont que très faiblement exécutées, en raison principalement d'une mauvaise programmation et budgétisation, de retards dans la passation de marchés et d'une application insatisfaisante des procédures d'appel d'offre. Les efforts d'optimisation de la chaîne de la dépense doivent donc se poursuivre. Un cadre de gestion de la trésorerie de l'Etat a été mis en place, mais manque encore d'efficacité. Les décisions relatives aux paiements à réaliser sont prises indépendamment du comité technique de trésorerie. L'optimisation de la gestion des liquidités nécessite par ailleurs des plans de trésorerie fiables, prenant en compte les intentions de dépenses des ministères et les plans de passation de marchés. Elle repose également sur la mise en place du compte unique du trésor (Cut). Or le

nombre de comptes bancaires publics demeure élevé et l'apurement des comptes bancaires publics débiteurs reste à réaliser. Les efforts de clôture des comptes bancaires doivent donc se poursuivre afin que le mécanisme de nivellement des comptes de l'Etat, nécessaire à la gestion optimale de sa trésorerie, puisse être mis en place.

L'absence d'une comptabilité des recettes en partie double, ayant pour conséquence l'indisponibilité des informations relatives aux opérations financières de l'Etat, constitue un obstacle à la production d'une comptabilité régulière et fiable. La balance générale présente par ailleurs encore des anomalies. La mise en cohérence des données financières présentées dans les documents comptables et dans les documents budgétaires requiert une collaboration accrue entre les services. Enfin, la future organisation du ministère est stratégique pour la bonne mise en œuvre des réformes et doit continuer d'être analysée. Les dispositions du projet d'arrêté relatif à cette réorganisation apparaissent perfectibles et des réflexions complémentaires permettraient de le préciser et de l'améliorer sensiblement.

A terme échu du projet, en mai 2015, il est prévu une série d'activités, avec l'assistance technique du Fonds. A la date de décembre 2012, la

direction générale du Trésor et de la comptabilité publique était supposée avoir été préparée aux procédures de clôture des comptes. En mai 2013, il est prévu d'alléger la chaîne de la dépense pour raccourcir les délais d'exécution budgétaire et de passation des marchés. En septembre, un suivi-évaluation du projet est attendu par une mission d'inspection du Département des finances publiques du Fonds monétaire. Suivi d'un séminaire de haut niveau sur le nouveau cadre des finances publiques et la feuille de route pour sa mise en œuvre. Deux mois plus tard, en novembre prochain, un expert aidera à fiabiliser les plans de passation de marchés, et à former les ministères sectoriels à la préparation des plans de passation de marchés.

L'année 2014 doit démarrer avec la clôture des comptes, et l'expérimentation de la déconcentration de l'ordonnancement et du contrôle financier. Un plan triennal d'évolution du système informatique sera élaboré en début du second semestre. Vers fin 2014, il sera défini un dispositif et des procédures de contrôle interne comptable. Le projet de renforcement de la gestion des finances publiques s'achève, en 2015, avec l'adaptation du plan de comptes aux directives UEMOA, et la définition d'une stratégie de mise en œuvre.

Privatisation dans le secteur bancaire

## Le marocain Attijari Wafa Bank désormais à 55% dans BIA-Togo

Le processus d'acquisition de la banque publique togolaise Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (BIA-Togo) par le groupe marocain Attijari Wafa Bank s'est achevé avec la signature mardi d'une convention de cession entre le gouvernement et le groupe marocain. Au terme de cette convention, rapporte Chine nouvelle, Attijari Wafa Bank détient désormais 55% du capital de cette banque publique autrefois détenue majoritairement par la belgoise qui s'est retirée du Togo avec le désengagement total de Fortis Bank de toute l'Afrique. Les 45% restant sont désormais entre les mains des investisseurs privés avec une présence de l'actionnariat national

que les autorités togolaises ont privilégié dans le processus de privatisation de quatre banques publiques en difficulté pour cause de non respect des prudentiels. Mais le rachat ne deviendra effectif qu'après l'autorisation de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), rappelle le site du gouvernement.

Le processus de privatisation des banques publiques est inscrit dans les réformes d'assainissement du secteur bancaire et financier pour la relance de l'économie togolaise. Il a bénéficié de l'assistance des Institutions de Bretton Woods. Avant sa privatisation, à la Banque internationale pour l'Afrique au Togo,

69 pour cent des parts appartenaient à l'Etat, qui souhaitait en retenir que 15 pour cent. L'investisseur de référence devait accéder à 55 pour cent des parts. Le secteur privé et les 144 salariés se partageraient les 30 pour cent qui resteraient, dont 27 pour cent pour le secteur privé. En plus de la majorité des parts des banques privatisées, le partenaire stratégique devrait, en principe, acquérir les éléments du patrimoine en relation directe avec l'activité de la banque. Il s'agit notamment des immeubles et les valeurs mobilières. L'Autorité publique pourrait garder les autres éléments, par exemple les immeubles bâtis ou non bâtis.

Lutte contre le blanchiment d'argent

## La rencontre d'Accra se penche également sur le rapport de suivi du Togo

La lutte contre l'enrichissement illicite est une préoccupation majeure pour les différents Etats de l'Afrique occidentale. C'est dans ce cadre que se tient depuis mardi à Accra, au Ghana, la 19e réunion plénière de la commission technique du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'ouest (Giaba). Pendant quatre jours, les experts examineront les recommandations formulées par le groupe de travail sur les évaluations mutuelles et la mise en œuvre qui se penchera sur les rapports de suivi du Bénin, du Libéria, du Nigéria, du Sénégal et du Togo, rapporte le

confrère ivoirien *Le Démocrate*.

En rappel, ces pays ont été placés sous le régime du suivi régulier accéléré, de même que sur ceux du Cap Vert, de la Gambie, de la Guinée Bissau et de la Sierra-Leone qui sont tous sous le régime de suivi renforcé. Les réunions du Giaba offrent une plateforme de partage d'expériences et de discussions, entre pays membres. Selon un communiqué de l'unité de traitement de Côte d'Ivoire, il s'agit des questions pertinentes qui requièrent une approche concertée, collective et harmonisée dans la mise en œuvre de mesures décisives de lutte contre

le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Il sera également question, au cours de la plénière d'Accra, de l'examen du rapport de suivi/évaluation du Giaba pour l'année 2012, de l'examen des rapports de synthèse des pays et de celui du rapport de typologie sur le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Et aussi, de la table ronde des partenaires au développement, ainsi que des questions et propositions émanant de la 18ème réunion plénière de la commission technique du groupe.

## Pour nourrir le budget général 2013 de l'Etat 30,6 milliards de francs Cfa recouverts en mars

Suivant la pratique, le budget de l'Etat, au moment de son adoption par les députés, part sur des projections. Dans la réalité, il est alimenté mois par mois. Ainsi, pour le compte de l'année 2013, la Direction de l'Economie annonce avoir centralisé la bagatelle de 30,6 milliards de francs Cfa, déposés sur le compte du Togo à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO). Soit la somme des 9,8 milliards de francs Cfa des Impôts, des 17,0 milliards de francs Cfa des Douanes et des 3,7 milliards de francs Cfa du Trésor public.

Ceci marque la seconde baisse consécutive des recettes publiques depuis le début de l'année. Car, d'un total de 39,8 milliards francs Cfa centralisés en janvier – soit le cumul des 15,8 milliards francs Cfa des Impôts, des 21,8 milliards francs Cfa des Douanes et des 2,2 milliards francs Cfa du Trésor public –, les recouvrements étaient passés en février à 31,7 milliards francs Cfa (12,2 milliards francs Cfa des Impôts, 17,9 milliards francs Cfa des Douanes et 1,6 milliard francs Cfa du Trésor). L'Autorité peut néanmoins s'égosiller d'avoir mieux fait parce que, en glissement annuel, les recouvrements de mars 2012 faisaient un total de 26,3 milliards de francs Cfa (11,0 milliards de francs Cfa des Impôts,

14,4 milliards de francs Cfa des Douanes et 0,9 milliard de francs Cfa du Trésor public).

Au même moment, les dépenses ont atteint pour le seul mois de mars 2013 le total de 24,65 milliards de francs Cfa, avec 0,48 milliards de francs en instance de paiement au moment de boucler le tableau de bord. Donc des paiements inférieurs à ceux du mois de février qui s'élevaient en tout à 34,08 milliards de francs Cfa (26,31 milliards francs Cfa payés et 7,77 milliards francs Cfa en reste à payer). Dans ce lot, on y retrouve, on y retrouve les dépenses de personnel (traitement, salaires et autres) ordonnancés à 9,08 milliards de francs Cfa, mais réellement payés à 7,94 milliards de francs Cfa. Il reste à payer 1,14 milliard de francs Cfa. Il est signalé un paiement de 4,79 milliards de francs Cfa pour les biens et services, pour un ordonnancement de 3,10 milliards de francs Cfa. D'où le taux de paiement de 154,6%. Quant aux subventions et transferts, ils sont effectivement supportés à 0,91 milliards de francs Cfa, avec un reste à payer de 11,42 milliards de francs Cfa. L'engagement mensuel était de 10,57 milliards de francs Cfa, contre un ordonnancement de 12,33 milliards de francs Cfa.

Rien n'est signalé pour les

dépenses d'investissement, les 0,62 milliard de francs Cfa ordonnancés étant rangés dans les restes à payer. Enfin, pour la cause de la dette publique, rien n'est ordonnancé pour les intérêts et l'amortissement. Respectivement, les 0,79 milliard et 10,21 milliards de francs Cfa inscrits dans les paiements sont signalés en reste à payer.

En rappel, d'un mois à l'autre, les dépenses de personnel étaient de 10,98 milliards francs Cfa en février (10,05 milliards francs Cfa en salaires et traitement), les biens et services 4,08 milliards francs Cfa, les subventions et transferts 0,74 milliard francs Cfa sur les 10,12 milliards francs Cfa ordonnancés, etc.

En mars 2012, le cumul des paiements avait dépassé les recettes publiques : 26,3 milliards en entrées et 29,8 milliards en charges, d'où une différence de 3,5 milliards en un mois. Dans les détails, la somme de 7,92 milliards de francs Cfa avait été payée en traitement et salaires, 1,08 milliard de francs Cfa en biens et services, 8,84 milliards de francs Cfa en investissements, 1,76 milliard de francs Cfa (dont 1,19 milliard pour la dette intérieure) en intérêts sur la dette et 7,51 milliards de francs Cfa (dont 6,90 milliards en dette intérieure) en amortissement.

FOOTBALL/

## Le Togo marque le pas dans le nouveau classement FIFA/Coca Cola

**Peu de changements sont à noter dans le nouveau classement mondial FIFA publié mercredi. De nombreux championnats interclubs touchent à leur fin et la scène internationale a donc connu une activité nettement réduite : seuls sept matches amicaux internationaux ont en effet été disputés au cours du mois dernier. Et le Togo reste collé à sa 72<sup>e</sup> place.**

Au niveau mondial, l'Espagne trône toujours en tête devant l'Allemagne et l'Argentine, suivies de la Croatie et du Portugal. Les seuls changements à noter dans le Top 20 concernent la Suisse (14<sup>ème</sup>, plus 1) et la Belgique (15<sup>ème</sup> plus 1) qui ont tous deux gagné une place aux dépens du Mexique (16<sup>ème</sup>, moins 2). La Belgique enregistre ainsi le meilleur classement de son histoire, tout comme l'Albanie qui a gagné cinq places pour se retrouver en 43<sup>ème</sup> position.

La répartition des 50 premières places entre les confédérations présente une légère modification, le Honduras se retrouvant désormais à égalité avec le Burkina Faso à la cinquantième, ce qui fait que le Top 50 est composé ce mois-ci de 51 équipes. La CONCACAF y place désormais cinq membres, soit un de plus que le mois dernier, tandis que les autres confédérations n'ont enregistré aucun changement à ce niveau-là (UEFA : 26 équipes, CONMEBOL : 9 ; CAF : 8 ; AFC : 3



; OFC : 0).

Le mois de juin s'annonce bien plus mouvementé puisqu'en dehors des éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014, les

équipes qualifiées pour la Coupe des Confédérations de la FIFA disputeront leurs premiers matches de préparation avant le tournoi tant attendu qui se disputera en juin au

Brésil.

Le prochain Classement mondial FIFA/Coca-Cola sera publié le 6 juin 2013.

FOOTBALL/

## Togo/D1 : Sur un air de derby à Sokodé

Tchaoudjo AC vs Unisport, c'est là l'une des affiches de la première journée du championnat national de D1 qui se dispute ce week-end.

Les deux clubs de Sokodé ont l'occasion de démarrer leur saison à domicile et de surcroît avec un derby pendant que Semassi, lui, se rend à Lomé pour jouer l'AS Togo Port.

A Lomé, l'on suivra la première sortie de l'Etoile Filante devant Kotoko. Les Shooting Stars retrouvent la compétition après l'accident dramatique du début de saison 2011-2012 qui a écourté leur participation au championnat.

Autres rencontres : l'AS Douanes se rend à Dapaong pour affronter Foadan ; Agaza à Kara pour défier Askô ; Gomido joue Gbikinti à Bassar ; Maranatha reçoit Koroki à Womé.

Dyto et Anges qui ont ouvert la saison le 4 mai dernier sont au repos.

FOOTBALL/

## Grosses affiches en perspective pour les barrages de la Coupe de la CAF

La Confédération Africaine de Football a procédé le mardi 7 mai au tirage au sort des matches de barrage pour l'accession à la phase de poules de la Coupe de la Confédération Orange.

Le tirage concernait les vainqueurs des huitièmes de finale de la Coupe de la Confédération et les vaincus des huitièmes de finale de la Ligue des champions.

La règle établie veut que les équipes issues de la Coupe de la Confédération disputent le match retour à domicile.

Le tirage au sort qui était dirigé par le secrétaire général de la CAF, Hicham El Amrani, a proposé un grand derby de la capitale marocaine entre les FAR de Rabat et le FUS, un nouveau duel égypto-tunisien entre Ismaily et Bizerte après Al Ahly - Bizerte, un autre face-à-face des Ethiopiens de St George avec une équipe égyptienne - après le Zamalek ce sera ENPPI - et puis une confrontation entre les Algériens de Bejaïa et les Tunisiens de l'Etoile du Sahel. De belles affiches en perspective, au même titre que les trois autres Stade Malien - Lydi Academic, Enugu Rangers - CS Sfaxien et TP Mazembe - Liga Muculmana.

ATHLETISME/

## Caïmans: Mauvais départ pour Usain Bolt

Le sextuple champion olympique de sprint Usain Bolt a livré une "mauvaise course" pour son premier 100 m de la saison en s'imposant d'extrême justesse en 10.09, mercredi à George Town (îles Caïmans) lors du Cayman Invitational.

Le Jamaïcain, qui avait renoncé par précaution au 200 m de la réunion de Kingston samedi en raison de douleurs aux ischio-jambiers, a fait pâle figure pour son début de saison estivale en ne devançant son compatriote et coéquipier d'entraînement Kemar Bailey-Cole qu'à la photo-finish (10.083 contre 10.089). L'Antiguais Daniel Bailey, qui s'entraîne aussi dans le groupe de Bolt à Kingston, a pris la 3<sup>e</sup> place (10.23) dans un vent légal (+0,3 m/s).

"Je ne me suis pas senti puissant à la sortie des starting-blocks et aux 50 mètres, je ne me sentais pas dans une course normale", a déclaré la superstar de l'athlétisme, qui a coupé son effort avant la ligne d'arrivée. "C'était simplement une mauvaise course, a-t-il ajouté. Il faut que je vive avec mon entraîneur (Glen Mills) ce qui n'a pas marché."

## Le successeur de Sir Alex Ferguson sera David Moyes, selon The Times

**Les partisans trop empressés de Jose Mourinho et les détracteurs de David Moyes vont peut-être devoir déchanter et revoir leurs copies. Selon The Times, en effet, et la radio Talksport, c'est bien le manager écossais d'Everton, favori des bookmakers, qui a été choisi par le board de Manchester United pour prendre la suite de Sir Alex Ferguson. Il aurait déjà accepté de succéder à son compatriote à la tête de l'équipe de MU.**

Le Times précise que l'engagement de Moyes, en fin de contrat à Goodison Park, sera annoncé dans les 24 heures. Ses adjoints seraient Ryan Giggs et Paul Scholes, au service du club comme joueurs depuis de longues années.

Moyes, qui avait succédé à l'Écossais Walter Smith en mars 2002 à Everton, avait auparavant amené Preston North End en D2, puis en finale des play-offs pour la montée en Premier League contre Bolton Wanderers (0-3).

Il n'a remporté aucun trophée avec Everton, mais on estime généralement qu'il a toujours su tirer le maximum des joueurs mis à sa disposition.

Alex Ferguson a officiellement annoncé sa retraite en fin de sai-



son ce mercredi matin.

Moyes, 50 ans, élu meilleur entraîneur à l'issue de la saison 2002-2003, a stabilisé Everton dans le haut du tableau de Premier League

(actuellement 6<sup>ème</sup> devant le grand rival de Liverpool). Il a refusé une prolongation de contrat offerte par ses dirigeants, taclant le manque d'ambition du club. Il a

même souvent été comparé à Sir Alex, écossais et découvreur de jeunes talents comme lui.

## Des statistiques hallucinantes

Nommé en 1986 à Manchester United, Sir Alex Ferguson a traversé les âges et engrangé un nombre incroyable de succès. Retour sur quelques faits marquants de son ère à MU.

Sir Alex Ferguson accumule aujourd'hui 9681 jours à la tête de Manchester United.

Il y a remporté 13 titres de Premier League, 10 Community Shields, 5 FA Cups, 4 League Cups, 2 Ligue des Champions, 1 Coupe des vainqueurs de Coupe, 1 Coupe du Monde des Clubs, 1 Supercoupe d'Europe, 1 Coupe intercontinen-

tale.

Il a fait de MU le premier club à réaliser deux fois d'affilée le doublé Coupe-Championnat (1995, 1996).

Le dernier match de la saison de Manchester United sur la pelouse de West Bromwich Albion sera le 1500<sup>e</sup> de Sir Alex à la tête des Red Devils.

Ce n'est qu'en 2010 qu'il est devenu l'entraîneur de MU à la plus grande longévité, devançant Matt Busby et ses 24 ans.

Son pourcentage de victoires à la tête de MU, toutes compétitions confondues, s'élève à 60 % ! De-

puis la création du format Premier League (1992), il atteint 65 % en championnat (527 victoires en 808 matches, pour 167 nuls et 114 défaites).

Le total de buts inscrits par Manchester United sous son ère est de 2762 !

Depuis sa nomination en 1986, le Real Madrid a connu 24 entraîneurs, Chelsea 18, Manchester City 14 et l'AC Milan 13.

Il a été nommé à 10 reprises entraîneurs de l'année en Angleterre, et une fois meilleur entraîneur européen après le triplé de 1999.

Il est passé à un match du limogeage lors de la saison 1989-1990. Sauvé par une victoire en FA Cup contre Nottingham Forrest, il gagna la Coupe cette année-là, son premier trophée majeur avec United.

Il a battu à deux reprises le montant du transfert le plus cher du football britannique : 2,3 M£ en 1989 pour Gary Pallister, 7 M£ en 1995 pour Andy Cole.

Il aura fait jouer avec MU 33 joueurs qui n'étaient pas nés lorsqu'il a pris ses fonctions d'entraîneur.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLAG.

## Littérature

## Le vade-mecum d'Umberto Eco

À 81 ans, Umberto Eco décide de livrer ses Confessions d'un jeune romancier. Dans ses Lettres à un jeune poète, Rilke développe les questions que lui pose son disciple, Franz Kappus (création, maturation, avenir), à qui il expose les quatre points cardinaux de l'existence que sont pour lui la solitude, la patience, l'amour et la poésie. Comment la création et la vie se rencontrent-elles ? Quelles leçons le maître peut-il prétendre donner sur l'art d'écrire et le pouvoir des mots ? Révélera-t-il ses secrets de fabrication ? Alors que Rilke est un artiste juvénile au moment où il livre ses conseils (lors de sa première lettre, en 1903, il n'a que 27 ans), Umberto Eco décide aujourd'hui, à 81 ans, de livrer ses Confessions d'un jeune romancier.

Déambulations savoureuses en compagnie d'un maître du roman qui revient sur son rapport à l'écriture et sa façon d'écrire. Aussi à l'aise dans la réflexion sémiotique que dans l'art romanesque, Umberto Eco montre que la différence entre écriture créative et essai théorique réside dans l'élan, dans la liberté d'interprétation, de réaction et de réception beaucoup plus grande qu'offrent le poème ou le roman. « Les auteurs créatifs n'offrent pas à leurs lecteurs une formule définie », précise-t-il avant de mettre en parallèle d'un côté Linné ou Darwin, de l'autre Melville et Rice Burroughs, parlant tous de baleine blanche ou de grand singe.

Umberto Eco nous invite à le suivre dans les coulisses de ses mondes imaginaires, en aiguissant ses réflexions sur la création littéraire à partir des six romans qu'il a écrits. Comment l'auteur arrive-t-il à impliquer le lecteur ? Déjà, sa thèse

de doctorat sur l'esthétique de saint Thomas d'Aquin, il l'avait composée comme s'il s'agissait d'un roman policier ou d'une quête du Graal. « Je songeai alors qu'il serait amusant d'empoisonner un moine pendant qu'il lisait un livre mystérieux. Rien de plus. Et je commençai d'écrire Le Nom de la rose. » Quelle est la clé du succès ? D'abord un souvenir d'enfance. À l'âge de 16 ans, il visite un monastère bénédictin et ouvre un énorme volume, placé sur un lutrin que désigne un rayon de lumière à travers les vitraux. Il ressent comme un frisson, qui resurgira quelque quarante ans plus tard.

C'est ensuite la gestation littéraire qui le conduit à visiter des abbayes romanes et des cathédrales gothiques, à dessiner des cartes, des labyrinthes et des plans de bâtiment, à tracer des portraits de moines, qui deviendront autant de personnages. « Quand je me suis décidé à écrire le roman, ce fut comme si j'ouvrais un grand placard », conclut Umberto Eco, qui adopte la même méthode préparatoire dans Le Pendule de Foucault ou L'Île du jour d'avant.

Le roman n'est pas qu'un phénomène linguistique, insiste-t-il, c'est l'univers et ses événements qui dictent le rythme, le style et le choix des mots. Une règle à suivre ? Retour aux Latins, qui nous disent Rem tene, verba sequentur « Tiens ton sujet, les mots suivront ». Et, pour tenir son lecteur, tout en le déboussolant ? Eco nous livre ses techniques, comme l'ironie intertextuelle (référence cachée aux textes célèbres), le métarécit (l'auteur réfléchit sur son texte et s'adresse directement au lecteur) ou le goût des énumérations (pour donner

## "Petits crimes conjugaux" revisité par des Togolais à l'Hôtel Sarakawa

"Petits crimes conjugaux" est une pièce de théâtre d'Eric-Emmanuel Schmitt jouée pour la première fois en 2003 au Théâtre Edouard VII, dans une mise en scène de Bernard Murat et une distribution assurée par le célèbre acteur Bernard Giraudeau et l'actrice anglaise Lisa Rampling. La pièce porte sur les tensions conjugales. Gilles, amnésique, cherche à reconstituer son passé avec celle qui revendique être son épouse. Au fur et à mesure des discussions, celui qui a perdu la mémoire s'interroge lui et sa femme pour comprendre celui qu'il était, comment il se comportait, quels étaient ses loisirs et ses habitudes, ses défauts et ses qualités, quelle relation les unissait et comment, elle, sa femme, le considérait. Il se découvre très bon écrivain et a des théories sur tout, celles-ci prônent en fait qu'une grande idée; ne rien faire dans sa maison... Il veut également savoir ce qui a causé son amnésie. Petit à petit, se dessine un couple, ayant traversé des hauts et des bas et qui cherche à se reconstruire. Mais on n'est pas au bout des surprises en ce qui

concerne les inimitiés au sein d'un couple, les non-dits, les actes avoués. Les deux conjoints ne sont pas exempts d'intention d'éliminer l'un l'autre. Une excellente pièce en ce qui concerne les tensions entre conjoints.

C'est cette pièce que revisite ce 12 mai 2013 à la salle Dawa-Dawa de l'Hôtel Sarakawa, à 18H30, Roger Atikpo, conteur, comédien et metteur en scène togolais. Avec l'appui de la coopération française et allemande, il mettra en scène le comédien et slammeur Ap'nondas Epaminondas et l'Allemande Magdalena Kästner. Ceci est fait dans un souci de parallélisme : dans la mise en scène de Murat, il y avait un Français et une Britannique, ceci pour accentuer l'incompréhension qui résulte du fait de se mettre ensemble dans un couple, un appareillage d'éléments hétéroclite, de bric et de broc.

La pièce est jouée par la compagnie CCAV (Circuit Cinéma Arts Vivants). L'introduction d'éléments chorégraphiques dans la mise en scène donne une certaine originalité au spectacle.

## Théâtre

Du **théâtre** en Ring à l'hôtel SARAKAWA, le 12 MAI 2013  
 " PETITS CRIMES CONJUGAUX " de Eric-Emmanuel SCHMITT

Dans la salle DAWA-DAWA de l'Hôtel SARAKAWA, est prévu grâce au soutien financier de la communauté française et allemande au Togo, le dimanche 12 Mai à 18h30, une création théâtrale, de la compagnie CCAV (Circuit Cinéma Arts Vivants) du Togo (Afrique de l'Ouest).

scène par la marionnettiste et percussionniste togolaise, Rachida TAHIROU alias RASHY.

## SYNOPSIS :

Gilles est victime d'un mystérieux accident. Amnésique, étranger à lui-même, il revient chez lui auprès de Lisa, sa femme depuis des

## "PETITS CRIMES CONJUGAUX"

Cette pièce fut, pour la première fois, mise en scène par Bernard Murat et interprétée par le célèbre acteur français, Bernard Giraudeau et la talentueuse comédienne britannique, Charlotte Rampling. Est-ce un hasard si la compagnie CCAV, dix ans



années. Qui est-il ? Qui est Lisa ? Comment vivait leur couple ?

A partir de ce qu'elle lui raconte, il tente de recomposer son existence. Mais si Lisa mentait ? Est-il bien tel qu'elle le décrit ? Est-elle seulement sa femme ? Un suspense étonnant sur le couple à la recherche de la vérité. Une comédie noire

plus tard tombe sous le charme de ce texte aussi énigmatique que sentimental ? Ne serait-ce pas plutôt sa portée universelle qui a incité le comédien Ap'nondas EPAMINONDAS à proposer cette pièce au metteur en scène ? Roger ATIKPO est lui-même comédien, conteur et joueur de Kora à la base. C'est en grand admirateur de SCHMITT qu'il est séduit par le projet et accepte l'aventure. Comme pour respecter la tradition, l'interprète féminine ne sera pas française, Magdalena KÄSTNER, d'origine allemande accepte également le défi, malgré l'obstacle linguistique. La chorégraphie et la création son lumière sera assurée par Patrick KOKOU GBAKENOU. Al'uzan, Roger ATIKPO sera assisté dans sa mise en

plaine de surprises où le mariage alterne avec la guerre totale.

VENEZONCNCOMBREUXDECOUVRIR CETTE ADAPTATION ORIGINALE QUI METTE THEATRE EN RING ! TICKETS EN PREVENTE AUPRES DE L'ASCC DU LYCEE FRANÇAIS ET LE SOIR DU SPECTACLE AU SARAKAWA.

Site internet : <http://apmagcoverblog.com>  
 Tél: 90 92 50 30  
 Email: [akipero2@hotmail.fr](mailto:akipero2@hotmail.fr)

Togo Couleurs-33

## Cinéma

## Soutien de 19 millions de dollars à Nollywood

Le gouvernement nigérian vient d'annoncer la création d'un fonds de soutien au cinéma promis président Goodluck Jonathan. Le fonds est estimé à 19 millions de dollars US (3 milliards de naïras). Il est destiné au financement de l'industrie du cinéma.

Selon le communiqué, le fonds n'est pas destiné à être distribué sous forme de bourses mais

quelque chose de spécial pour élever le cinéma nigérian.

Appelé Nollywood, le cinéma nigérian est le 3ème au monde, après Bollywood, cinéma indien, et Hollywood, cinéma américain. Il produit des dizaines de films par an et engrange des centaines de millions de dollars de chiffres d'affaires.

Néanmoins, Nollywood est

**nollywood**  
**MOVIES**  
**AWARDS**

victime de la qualité de sa production. Par exemple, il n'est jamais présent au Fespaco, le plus grand festival de cinéma en Afrique.



Togotelecom

## COMMUNIQUÉ

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTÈLE QU'ELLE ORGANISE UNE OPÉRATION DÉNOMMÉE **TOGO TÉLÉCOM CHEZ VOUS DU 27 AVRIL AU 17 MAI 2013**. CETTE OPÉRATION CONSISTE A LA PRÉSENTATION DES PRODUITS ET SERVICES DE TOGO TÉLÉCOM A UN PRIX PROMOTIONNEL CHEZ VOUS. ELLE VOUS PERMET DE MIEUX CONNAÎTRE NOS PRODUITS ET SERVICES ET D'ACQUÉRIR CEUX QUE VOUS PRÉFÉREZ.

LES REPRÉSENTANTS COMMERCIAUX SERONT MUNIS D'UN BADGE D'IDENTIFICATION ET HABILLÉS AUX COULEURS DE TOGO TÉLÉCOM.

TOGO TÉLÉCOM REMERCIE SON AIMABLE CLIENTÈLE POUR SA DISPONIBILITÉ ET SON ACCUEIL.

POUR PLUS D'INFORMATION APPELER LE 112.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Vente de chaussure

## Au cœur d'un commerce de nuit

Habituellement exercée le jour dans les marchés, la vente des chaussures se mène de plus en plus la nuit aux abords des grandes artères de la ville de Lomé. Qu'est-ce qui amène les vendeurs à occuper les espaces à un moment où la plupart des gens regagnent la maison ? Un reportage dans le milieu a permis de mieux comprendre les motivations et les répercussions d'une activité nocturne, à la mode

### Etonam Sossou

Il est 18 h 30 mn, le vendredi 03 mai 2013. En face de l'agence de Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI) d'adidogomé. C'est l'heure de la descente du travail, la circulation est dense. Entre le vrombissement des voitures et motos, se dessine une ambiance festive. Deux jeunes

s'activent à exposer leurs marchandises : des chaussures. Parmi eux, un homme d'environ une trentaine d'années, grand de taille, sobrement habillé. Il est visiblement abattu par une longue journée de travail. Il étale ses articles sur un pilier. Il s'appelle Jo Kossivi et est vendeur de chaussures. Depuis un an et demi, il a pris l'habitude, tous les soirs, après le marché, de venir

proposer ses articles à d'éventuels clients noctambules. Il propose principalement des chaussures pour enfants. « Je vends la nuit dans le but de combler les méventes du jour. Car je ne fait pratiquement rien comme recette le jour », confie M. Kossivi, pour justifier sa présence en ces lieux, la nuit tombée. Il ajoute que les clients préfèrent acheter chez les commerçants qui possèdent

beaucoup de chaussures. Non loin de là, un autre jeune homme, assis au milieu de son étalage, s'active à disposer les chaussures de sorte à les rendre plus attractives aux yeux des passants. Lui, c'est Raoul, 25 ans et spécialisé dans la vente des chaussures pour femmes. Il dit vendre, en association, avec son frère sur la même artère depuis quelques années. « Il est difficile de joindre les deux bouts avec ce que je gagne dans la journée. Raison pour laquelle j'ai opté de vendre la nuit », confie t-il. A une centaine de mètres, un autre vendeur de chaussures. Il se nomme Anani

Il s'est spécialisé, lui aussi, dans la vente de chaussures pour femmes. Anani ne vend pas le jour, mais uniquement la nuit. « Je travaille pour le compte de quelqu'un le jour et comme ce que je gagne ne couvre pas tous mes besoins, j'ai opté d'exercer cette activité la nuit ».

A entendre ces marchands, les affaires ne marchent plus, car ils sont nombreux à exercer le métier. Cependant, ils sont unanimes que depuis qu'ils ont commencé à vendre la nuit, ils s'en sortent mieux. « En tous les cas, je remercie Dieu car je gagne plus de clients la nuit que le jour et cela me permet de subvenir aux besoins de ma famille », avoue M. Kossivi. « Depuis que j'ai commencé à vendre ici, à part les policiers qui passent souvent nous déranger, je ne me plains pas. Je reçois beaucoup de clients surtout à l'approche des fêtes », affirme pour sa part, Ismaël Yoda.

Plusieurs raisons



### d'acheter la nuit

A vendeurs de nuit, acheteurs de nuit. Et plusieurs raisons sont évoquées par ceux qui font leur marché de chaussures, une fois la nuit tombée. Cela va du prix au manque de temps dans la journée. Devant les marchandises de monsieur Kossivi, une demoiselle assise sur une moto est en pleine discussion avec le commerçant tout en tenant en main deux paires de chaussures. La demoiselle, Sylvie, s'est-elle présentée, explique : « Je fais mes achats la nuit parce que je n'ai pas eu le temps le jour pour le faire. N'eût été cela même, de préférence, j'aime acheter mes chaussures la nuit ».

L'autre raison avancée est que le jour, les vendeurs ne prennent pas assez de temps pour s'occuper de leurs clients. « Le jour, les vendeurs se disent qu'ils ont le temps de recevoir le maximum de clients d'ici la tombée du jour. Par contre, la nuit, ils sont attentifs à l'endroit des

clients », argumente Sylvie. Quant à Laurent, un autre client de Kossivi, il explique qu'il y est pour payer une paire de chaussures pour sa fille. Si la cliente Sidonie trouve que les prix des chaussures sont plus bas la nuit que le jour, pour M. Laurent ils sont les mêmes. Pour madame Rufine Djimdo, une autre cliente, c'est d'abord une bonne initiative de la part de ces commerçants qui méritent d'être encouragés. Car dit-elle, cela permet à ceux qui n'ont pas le temps le jour pour des achats de pouvoir le faire la nuit. Elle soutient que les achats la nuit sont plus relaxes que le jour car n'il y a pas trop d'embouteillages. « A peine rentrée chez moi, ma petite fille se met en pleurs parce que n'ayant pas de nouvelles paires de chaussures. C'est pourquoi, je suis passée ici dans le but d'en acheter une pour elle. Sans ces vendeurs de nuit, je ne saurais quoi faire », a laissé entendre Mme Djimdo.

Le permis de conduire

## Un diplôme qui vaut des sacrifices

Le permis de conduire est une épreuve obligatoire pour toute personne qui compte conduire un engin. Toutefois son obtention est souvent un parcours de combattants pour les candidats

L'incivisme ambiant dans les rues de Lomé montre qu'il est plus que jamais nécessaire de vulgariser et de faciliter l'obtention du permis de conduire qui permet de mieux connaître le code de la route. Cependant, l'acquisition de ce sésame relève souvent du parcours de combattant pour les candidats. Dans les autoécoles, les candidats sont soumis obligatoirement à trois étapes avant d'entrer en possession de leur diplôme qui est le permis de conduire. Kader, suit les cours de conduite depuis décembre 2012. Il explique qu'il y a trois étapes à franchir avant d'avoir le permis. La première c'est le code, ensuite le créneau et enfin la conduite. Kader relève les multiples difficultés auxquelles ils sont confrontés. Pour lui, les écoles de formations ne

donnent pas toutes les informations sur les frais de formation lors de l'inscription. Il ajoute qu'il y a également de la lenteur dans la programmation. « Tu peux aller pour te faire programmer et on va te dire qu'il y a beaucoup d'élèves et il faut attendre une à deux semaines », indique Kader. Selon lui, la plus grande difficulté se trouve au niveau de la conduite. Il souligne que cette étape est très compliquée pour les élèves et la difficulté c'est le temps mis pour l'apprentissage. « Il y a même des gens qui peuvent faire une année à cette étape de l'apprentissage. Souvent sur le terrain, on échoue sans rien comprendre », déclare t-il. Autres difficultés qu'il relève, c'est le manque de respect que les moniteurs ont à l'égard des apprenants. « On vous traite comme des enfants, on

vous insulte, normalement il devrait avoir une collaboration franche entre moniteurs et élèves », déplore Rachel. Quant à Camille, les difficultés qu'elle rencontre se situent surtout au niveau du créneau. Cependant, elle trouve qu'il faut faire fi des injures des moniteurs et chercher à atteindre l'objectif recherché. Le moniteur Edoh Konu pour sa part relate les difficultés qu'il rencontre dans la formation des grands élèves. Il ajoute que les élèves se plaignent de la manière dont il dispense les cours de conduite. « Lorsqu'on essaie d'élever le ton pour leur montrer quelque chose, ils pensent que ce sont des injures. Il est difficile d'enseigner les grandes personnes et tout ce que vous faites, ils pensent que c'est du manque de respect », conclut Edoh.

Journée internationale des Casques bleus, édition 2013

## Le FTSCD veut désormais célébrer les soldats togolais de la paix

Le Forum togolais de la société civile pour le développement (FTSCD) veut désormais s'inscrire dans la célébration de la Journée internationale des Casques bleus, à compter de l'édition 2013 prévue le 29 mai prochain. Ce sera à l'occasion des 60 ans de la première mission de maintien de la paix des Nations Unies « ONUST » entamée en Palestine. L'information a été officialisée lors d'un point de presse animé le 4 mai dernier à Lomé. « Nous rendons hommage au professionnalisme, au dévouement et au courage de tous les hommes et de toutes les femmes qui ont servi dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, et nous honorons la mémoire de ceux et de celles qui ont sacrifié leur vie à la cause de la paix », lit-on dans la déclaration liminaire du FTSCD. Se rappelant des plus de 120.000 personnes qui servent la cause de la paix dans le monde.

Plus localement, à en croire le FTSCD, le Togo en tant que pays membre du Conseil de sécurité et pourvoyeur de contingents pour les opérations de maintien de la paix veut se mettre dans cette logique pour honorer ses casques bleus ayant servi en Haïti, au Polisario, en Guinée-Bissau, en Centrafrique, au Tchad, au Soudan, en Côte d'Ivoire,



Aladjou Agouta, Président du FTSCD

en Syrie, au Mali, etc. C'est aussi l'occasion d'honorer la mémoire des Togolais tombés au cours de certaines opérations, notamment en Côte d'Ivoire, au Mali, au Soudan, au Tchad. « Ces compatriotes sont tombés au champ d'honneur dans la noble mission de rétablir la paix et redonner espoir aux populations de ces pays », estime le FTSCD.

Qu'à cela ne tienne, pour la première fois au Togo, le FTSCD entend sensibiliser l'opinion nationale sur la mission et le rôle des Casques bleus, familiariser les jeunes au fonctionnement des Nations Unies ainsi qu'aux opérations de maintien de la paix, informer sur cette noble mission des soldats de la paix, et naturellement rendre hommage aux décédés. Pour en arriver, l'organisation de la

société civile projette organiser des jeux radiophoniques, des offices religieux, une conférence-débat, un tournoi de football, des émissions radios sur le rôle des Casques bleus.

En rappel, la Journée internationale des Casques bleus, le 29 mai, a été instituée par la résolution 57/129 de l'Assemblée générale des Nations Unies. De plus en plus, les Forces armées togolaises (FAT) enregistrent une participation appréciée aux opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, de l'Union Africaine et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), grâce au Centre d'Entraînement aux Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP) basé à Lomé.

### Loterie Nationale Togolaise

#### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1163 DE LOTO BENZ DU 01 MAI 2013

Bienvenue à toutes et à tous à ce tirage de Loto BENZ qui porte ce mercredi 08 Mai le N°1164.

C'est dans la Région Maritime et dans la Région des Plateaux que des gagnants de gros lots ont été repertoriés lors du précédent tirage de Loto Benz.

Ainsi, les opérateurs 2213 et 4028 basés respectivement à NOTSE et à KPALIME ont recensé chacun un gagnant d'un lot de 500.000F CFA.

A ATAKPAME et à ANEHO, ce sont des lots de 750.000F CFA qui ont fait le bonheur de parieur ayant tenté leur chance sur les points de vente 2046 et 3502.

LOME n'est pas en reste avec un lot de 500.000F CFA, gagné sur le point de vente 8055.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !  
BONNE CHANCE A TOUS !

### LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1164 de LOTO BENZ du mercredi 08 MAI 2013

Numéro de base

56

69

19

26

24